



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2012**

COMPTE RENDU n°3

L'AN DEUX MIL DOUZE, le 10 mai à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

1 – AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES

- 1.1 Garantie d'emprunt accordée par la Ville à la fondation « La Vie au Grand Air ». Travaux de réhabilitation.
- 1.2 Demande de subventions pour des travaux de restauration de documents d'archives.

2 – AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

- 2.1 Adhésion à l'association E2C 92.

3 – VIE ASSOCIATIVE

- 3.1 Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement – Église Réformée de France – Communauté de Robinson.
- 3.2 Approbation de la convention entre la Ville et l'association « Théâtre Firmin Gémier – La Piscine » relative à l'organisation de l'opération Solstice 2012.

4 - URBANISME - TRAVAUX

- 4.1 Modalités de consultation de la population concernant la majoration de 30 % des droits à construire.
- 4.2 Approbation de l'avenant au protocole d'accord entre la Ville et l'État sur les terrains occupés par l'UFR Pharmacie et l'École Centrale Paris.

* * *

FINANCES

Garantie d'emprunt accordée par la Ville à la fondation « La Vie au Grand Air ». Travaux de réhabilitation.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Par courrier du 16 mars 2012, la fondation « la Vie au Grand Air » sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt de 230 000 € destiné à la réhabilitation d'un bâtiment situé rue Lahuec à Châtenay-Malabry.

Le bâtiment concerné est un bâtiment classé en foyer logement de deux familles, vétuste et inadapté à sa mission d'hébergement.

Il sera réhabilité et transformé pour accueillir des enfants mineurs dans le respect des normes en vigueur.

Il s'agit de la 3^e et dernière tranche de réhabilitation de l'établissement.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse des dépôts et Consignations
- Montant : 230 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux : livret A + marge 0,60 % soit 2,85 % au 28 février 2012
- Garantie : 50 %

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine se porte garant à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville pour cet emprunt.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Demande de subvention pour des travaux de restauration de documents d'archives

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine subventionne les communes du département pour des travaux de restauration de documents qui sont réalisés en 2012, tels que les registres des délibérations du Conseil municipal, les registres paroissiaux, les registres des cimetières, les registres d'arrêtés du Maire, etc. Ceci ne concerne pas les reliures, micro-filmages ou numérisations.

La subvention accordée relative à ces travaux est de 50 % du montant T.T.C des travaux engagés.

La Ville a engagé l'an passé la restauration des documents suivants :

- 1 registre des inhumations de 1868-1895
- 2 registres de cimetières 1941-1979
- 1 registre des commissions municipales de 1909- 1933
- 5 listes électorales de 1935 à 1939
- 1 registre des naissances 1891-1900

dont l'état de conservation nécessitait que les travaux soient réalisés en priorité.

Il reste cette année à poursuivre des travaux de restauration de sept registres :

- 1 registre des naissances 1901-1910
- 2 registres de matrices cadastrales du 19^{ème} siècle
- 1 registre des nourrices 1932-1948
- 1 registre d'apprentis
- 2 matrices générales de contributions de 1957 et 1958

La dépense pour la restauration de tels documents est estimée à 3886,10 T.T.C.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide de :

- solliciter une subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine à hauteur de 50 % du montant T.T.C des travaux de restauration qui seront réalisés pour l'année 2012 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Adhésion à l'association E2C 92.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Environ 150 000 jeunes quittent, chaque année, le système éducatif français sans aucun diplôme et peinent plus que les autres à s'insérer dans le marché de l'emploi.

La ville de Châtenay-Malabry œuvre depuis longtemps, par diverses actions, à la réussite éducative des enfants, en lien étroit avec les divers services de l'État – principalement le corps enseignant – et de nombreuses associations (IDSU, Centre social Lamartine, La Maison des Sciences, Germae, etc.).

Le programme national de « réussite éducative », porté par l'IDSU avec le soutien de l'Acsé et de la Caisse des Écoles, est un des outils majeurs mis en place pour accompagner les élèves en difficulté.

Le dernier prolongement de cette action multiforme a été la signature d'une convention « jeunes décrocheurs » avec l'Inspection Académique début 2012. Ceci va permettre de renforcer les dispositifs de lutte contre l'absentéisme et la déscolarisation des élèves en s'appuyant sur la collaboration entre les travailleurs sociaux, les enseignants, les parents des collégiens décrocheurs et les entreprises.

Les écoles de la 2^{ème} chance constituent une des solutions proposées pour améliorer les résultats. En 2012, environ 13 000 jeunes devraient être accueillis sur ces structures (une centaine de sites existent actuellement).

La première école de la 2^{ème} chance des Hauts-de-Seine a ouvert le 1^{er} mars 2011 à Clichy La Garenne. Les résultats observés sont encourageants.

Cependant, cette structure accueille principalement des élèves du nord du département. C'est pourquoi le Conseil général, a souhaité dès l'origine que soit mise à l'étude l'implantation d'un deuxième site, au sud du territoire.

L'État et la Région Ile de France ont confirmé leur soutien financier au projet et des locaux ont été identifiés par la ville de Bagneux qui permettent d'envisager une ouverture pour septembre 2012.

C'est dans ce cadre que le Conseil municipal est invité à accepter l'adhésion de la ville de Châtenay-Malabry à l'association E2C 92.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Seine :

Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous nous réjouissons de voir enfin une école de la deuxième chance ouvrir ses portes dans le sud des Hauts-de-Seine, ce qui permettra un accès plus aisé aux jeunes de Châtenay susceptibles d'intégrer ce type de structure.

Ces écoles, dont Edith Cresson est l'initiatrice, permettent à des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et en difficulté d'insertion professionnelle de recevoir une formation personnalisée afin de les intégrer dans le monde du travail. Le taux de sortie positive est assez élevé puisqu'il est de 60 %.

À ce sujet, combien de jeunes châtenaisiens pourraient être concernés ? Avez-vous effectué des projections ? Le rapport évoque la signature d'une convention « jeunes décrocheurs » avec l'Inspection académique début 2012 : pouvez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Seine :

Concernant le dispositif « jeunes décrocheurs », il s'agit d'un dispositif visant à ramener dans les établissements scolaires des jeunes pour lesquels on constate un fort absentéisme. Nous ne sommes pas là directement sur la réussite scolaire. A Châtenay-Malabry, un travail est mené avec les enseignants, les familles, les jeunes en lien avec l'IDSU.

Les écoles de la deuxième chance ont, quant à elles, été créées pour accueillir des jeunes (18-25 ans) sans diplôme ni qualification, conscients qu'ils n'ont pas acquis un niveau suffisant pour accéder à l'emploi de manière stable.

Le choix de l'ouverture du premier site dans les Hauts-de-Seine s'est porté sur la ville de Clichy-la-Garenne en raison des caractéristiques économiques et sociales des villes de la boucle nord. Je vous signale qu'un troisième site devrait d'ailleurs voir le jour dans le centre du Département notamment sur la ville de Boulogne.

Vous avez rappelé que les écoles de la deuxième chance avaient été présentées en décembre 1995 dans le Livre Blanc « Enseigner et apprendre ». Il faut cependant souligner que leur déploiement s'est effectué en 2008, il faut donc mettre cela aussi à l'actif du président sortant.

Concernant le recrutement des jeunes, nous n'avons pas de projections sur le nombre de nos jeunes qui intégreront cette école dès l'ouverture de la prochaine école à Bagneux. Ce recrutement

s'effectuera via les Missions Locales qui sont les structures privilégiées et efficaces sur ces questions. A l'heure actuelle, curieusement nous n'avons pas de jeunes en formation à Clichy, les Châtenaisiens qui ont intégré ce dispositif le sont dans des écoles de Paris. Ce qui engendre, pour eux, de nombreux déplacements, l'ouverture du site de Bagneux est donc une bonne chose. En outre, cela va permettre d'intégrer davantage de jeunes Châtenaisiens dans ce dispositif.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement - Église Réformée de France – Communauté Robinson.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Par délibération du 22 mars 2011, le Conseil municipal a accordé une subvention d'investissement de 4 000 € à l'association Église Réformée de France – Communauté de Robinson pour la première tranche des travaux engagés par l'association.

Il s'agissait de participer au financement de gros travaux d'entretien pour maintenir en l'état les locaux de l'association sis 36 rue Jean Longuet à Châtenay-Malabry.

Le montant prévisionnel total des travaux s'établit à 450 000 euros. La part prise en charge par les collectivités territoriales s'élève, quant à elle, à 100 000 euros. Elle se décompose comme suit :

- Conseil régional Île-de-France : 35 000 euros
- Conseil général des Hauts-de-Seine : 35 000 euros
- Communes du ressort de l'association : 30 000 euros.

Cette aide exceptionnelle trouve son fondement juridique dans l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905, amendée par la loi du 25 décembre 1942 et explicitée par la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 25 mai 2009.

Aujourd'hui, je vous propose d'accorder le solde de subvention à cette association, à hauteur de 4 000 €, ce qui portera la participation totale de la Commune de Châtenay-Malabry à 8 000€ pour l'ensemble des travaux. **Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :**

Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur NADEAU et Madame FRANCHET.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller Municipal :

Comme vous le rappelez dans votre rapport cette aide exceptionnelle trouve son fondement juridique dans l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905, amendée par la loi du 25 décembre 1942, soit à une période où il ne me semble pas que la France est brillée par sa représentation démocratique. A ce jour, l'application de la loi sur la laïcité prête à de nombreuses confusions et égarements quant à son application qui mériterait une clarification. Je profite de cette occasion pour vous rappeler, Monsieur le Maire, que je n'appartiens à aucun parti ni association. Je ne suis pas un élu d'Europe Ecologie – Les Verts ou membre de Citoyens-Unis pour Châtenay-Malabry. Je suis un conseiller municipal non inscrit, élu sur une liste de Châtenaisiens qui ont choisi, lors des dernières

élections municipales, de s'unir et ce indépendamment des partis politiques.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je respecte votre engagement mais je tiens à vous rappeler qu'il n'y a pas de honte, bien au contraire, à appartenir à un parti politique. L'article 4 de la constitution dispose que : *"Les partis et groupement politiques concourent à l'expression du suffrage"*. Pour ma part, je loue l'action désintéressée des militants de tous bords qui donnent bénévolement de leur temps personnel au service de tous et s'investissent dans un parti politique. C'est grâce à leur action quotidienne que la démocratie peut vivre.

Concernant les textes qui régissent la subvention dont il est question ce soir, je vous signale qu'en qualité d'élus locaux nous nous devons de faire respecter et appliquer toutes les lois de la République. Cette subvention entre pleinement et complètement dans le cadre fixé par la loi.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Trois textes fondamentaux posent le principe de la laïcité :

- L'article 1 de la Constitution qui précise que la France est un pays Laïque et qu'elle respecte toutes les croyances
- L'article 10 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen selon lequel « nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses »
- L'article 2 et 19 de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des églises et de l'état qui pose un principe de séparation stricte où la république ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte.

Il y a des demandes de nos communautés comme la création d'un carré confessionnel, d'une restauration scolaire adaptée ou d'une salle de prières. Il faudra bien un moment réfléchir ensemble à la façon dont nous allons y répondre afin de mieux vivre ensemble. Mais nous n'avons pas d'outils juridiques adaptés pour répondre aux demandes des communautés religieuses.

Il y a bien un code de la laïcité fait par le ministère de l'Intérieur qui regroupe simplement les textes actuels applicables. Nous ne sommes pas plus avancées.

Dans l'attente de réponses éventuelles lors de la nouvelle mandature présidentielle nous vous proposons de mettre en place un conseil extramunicipal de la laïcité qui sera composé de membres représentants toutes les sensibilités politiques, religieuses et des associations laïques. Ce conseil sera saisi afin d'obtenir un avis consultatif qui sera débattu en Conseil municipal.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je profite de ce rapport pour vous rappeler que nous avons également reçu une demande de participation financière du centre Moïse Ménié installé à Fontenay-aux-Roses, pour un montant équivalent de 4 000 euros afin de réaliser des travaux. D'autres villes avaient également été sollicitées, à commencer par Fontenay-aux-Roses puisque ce centre est situé sur son territoire. Cette délibération a fait l'objet de recours gracieux de la part de la présidente de « Citoyens unis pour Châtenay-Malabry » qui figure en troisième position sur votre liste et également, à titre individuel, de tous les membres de bureau de cette association.

Cette association a également demandé au Préfet d'effectuer un déféré à l'encontre de la précédente délibération accordant une première tranche de participation pour les travaux effectués par le Centre de Robinson. Le préfet a répondu en confirmant la légalité de notre délibération. Par ailleurs, je vous rappelle que huit autres villes, de gauche et de droite, ont été sollicitées pour participer au financement de ces travaux. De même, le plan de financement, établi par l'association, prévoit une participation du Conseil Général et du Conseil Régional Ile de France à hauteur de 35 000 euros chacun.

L'actualité récente nous enseigne qu'il s'agit aussi d'une question de sécurité des personnes. En effet, vous vous souvenez certainement que, le Lundi de Pâques, une fillette de 6 ans et une femme âgée de 42 ans sont décédées dans l'effondrement d'un plancher dans un lieu de culte évangélique à Stains en Seine-Saint-Denis. Des doutes sont apparus quant à la sécurité du local. En tant qu'élus, nous devons veiller à la sécurité des bâtiments recevant du public. C'est pourquoi, je vous propose d'approuver une participation communale à ces travaux.

Concernant la création d'un carré confessionnel, nous avons déjà évoqué ce sujet en Conseil Municipal à de nombreuses reprises. Je vous renvoie aux différents comptes-rendus de séances et je réitère mes réponses. Nous sommes en train d'étudier cette possibilité dans le cadre de l'extension future du cimetière nouveau. Une fois encore, la création d'un carré musulman n'est pas si simple : il est nécessaire de réfléchir à l'orientation, d'examiner quelle surface pourrait être dédiée. Nous ne pouvons pas dédier la totalité de l'extension : cela ne répondrait pas aux besoins actuels et à la demande. Des études sont donc en cours. Et si nous parvenons à concilier les deux, nous ouvrirons bien volontiers un carré musulman.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE

Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Théâtre Firmin Gémier – La Piscine" relative à l'organisation du Festival Solstice 2012.

Rapport présenté par Madame Lise CHINAN, Adjointe au Maire

Depuis 2008 le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine propose des spectacles dans différents quartiers de la Ville. Ces spectacles sont d'une grande qualité et les compagnies qui les produisent sont sélectionnées avec soin par l'équipe du théâtre. D'ores et déjà, le Festival Solstice est devenu un rendez-vous culturel annuel de qualité sur notre ville.

Ainsi, en 2011, le Festival Solstice a proposé 4 spectacles différents, notamment sur la Place François Simiand et dans le Parc du Souvenir Français pour lesquels ont été comptabilisés plus de 1 300 spectateurs.

Cette année le Festival Solstice propose 5 spectacles à Châtenay-Malabry dont 4 sont directement concernés par le présent rapport:

- **Vendredi 22 juin**
 - **Lieu : Place François Simiand**

- **Horaires** : 20h00.
 - **Spectacle** : "Le Cabaret" par la Cie. XY, **un spectacle d'acrobatie.**
- **Samedi 23 juin**
 - **Lieu** : Place du Marche – Centre-Ville
 - **Horaire** : entre 15h00 et 17h00
 - **Spectacle** : Le Castel humain par les Ganapies de l'Université Autonome de Barcelone, **le castel humain étant une pratique ancestrale dans le péninsule ibérique : pyramide humaine constituée de 30 à 40 personnes.**
 - **Dimanche 24 juin**
 - **Lieu** : Place de l'Enfance
 - **Horaires** : 20h00
 - **Spectacle** : "Smashed", un spectacle de jonglage.
 - **Jeudi 28 juin**
 - **Lieu**: Parc du Souvenir Français
 - **Horaires**: 19h30
 - **Spectacle**: "Le Carré", duo d'aériens, acrobatie avec humour.

En outre, le Festival Solstice présente un spectacle, « Cuerdo », un spectacle mêlant cirque, manipulation d'objets et marionnettes, **le vendredi 29 juin à 20h30**, dans le Parc de la Maison de Chateaubriand.

Les différents spectacles proposés nécessitent peu de structures, sont quasiment autonomes (structures autoportées) et l'organisation demande juste de pouvoir bénéficier de la pose de barrières Vauban, un arrêté réglant le stationnement Place François Simiand, ainsi que l'utilisation, pendant la journée du dimanche 24 juin, du centre de loisirs de l'École Jules Verne maternelle.

Cette année encore toutes les représentations sont accessibles à un public familial et l'entrée en est gratuite.

Ces propositions concernent le domaine public et il y a donc lieu de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux de terrains communaux, ainsi que des matériaux nécessaires à la bonne gestion de ces représentations.

Compte tenu du fait que les propositions faites par le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine ont un intérêt communal indéniable, je vous demande de bien vouloir adopter le présent rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée à la présente délibération et dans laquelle les droits et obligations des deux parties sont explicités.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Modalités de consultation de la population concernant la majoration de 30 % des droits à construire.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La loi du 20 mars 2012 bonifie de 30 % les droits à construire résultant des règles de gabarit, de

hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols, pour les bâtiments à usage d'habitation uniquement.

Il n'y a cependant pas d'automatisme à son application, le Conseil municipal pouvant décider, après consultation des habitants, de ne pas l'appliquer.

La consultation du public doit se faire sous une certaine forme. Une note d'information présentant les conséquences de la majoration de 30 % doit être mise à disposition des Châtenaisiens qui disposeront d'un mois pour formuler leurs observations.

Le Conseil municipal doit préciser les modalités de la consultation du public. Aussi, je vous propose de :

- mettre en ligne une note d'information, sur une page dédiée du site internet de la ville, à partir du 21 mai et jusqu'au 29 juin 2012 inclus ;
- créer une adresse mail pour formuler ses observations, en accès direct depuis la page dédiée ;
- mettre à disposition une note écrite et une urne pour y laisser ses remarques, dans le hall de l'Hôtel de Ville, sur la même période ;
- rappeler ce dispositif dans le journal municipal de juin 2012.

Nous tirerons le bilan de cette concertation et nous nous prononcerons *in fine* sur l'application ou non de cette loi sur notre territoire lors du Conseil municipal du mois de septembre prochain.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Les conseils municipaux ont effectivement obligation de délibérer avant la fin septembre ; dans le cas contraire, la loi s'appliquera automatiquement.

Selon nous, cette loi imposée par l'Etat représente une menace de bétonnage de notre territoire sans aucun critère qualitatif particulier.

Cette loi s'applique aussi dans les zones pavillonnaires. Une augmentation de 30% de surfaces supplémentaires ne va pas résoudre les problèmes de logements.

En Ile-de-France nous avons besoin de logements financièrement accessibles au plus grand nombre. Si nous autorisons la construction de logement aux prix du marché nous savons que plus de 60 % de la population ne pourra y accéder.

Notre PLU qui sera soumis à l'avis des habitants donne déjà bien trop de droits à construire. Nous voyons déjà aujourd'hui la densification irréfléchie qui est en cours avant même d'avoir notre PLU complètement finalisé.

Pour notre commune cette loi ne présente aucun intérêt. Nous devons donc plutôt faire en sorte de ne surtout pas l'appliquer pour éviter de subir ses nuisances.

Remarque n°1 : nous n'avons pas le document qui présentera les conséquences de cette majoration de 30 % et qui servira pour la consultation, qui devrait être prêt pour le 21 mai. Nous devons donc nous prononcer sur la façon dont va se dérouler la concertation, mais nous ne sommes pas en capacité de dire sur quoi la population va être concertée.

Conformément à l'idée de cette loi que les bonifications de droits à construire sont des dispositifs

qui peuvent être prévus ou autorisés dans les PLU pour les logements sociaux et les constructions de performance énergétique, nous demandons à ce que ce document intègre les propositions suivantes :

- augmentation de ses droits limités exclusivement aux bailleurs sociaux qui réaliseront des logements à haute performance énergétique ;
- augmentation de ses droits limités aux propriétaires qui réalisent des travaux conséquents d'amélioration énergétique ;
- surélévation et aménagement des combles pour les l'amélioration thermique des copropriétés privées construites avant 1975 ;
- introduire des obligations de pleine terre (par exemple 40 %) : seuls 60 % de chaque parcelle sera constructible afin de faciliter l'absorption par les sols et éviter les eaux de ruissellement ;
- Rendre impossible toute majoration dans un périmètre à définir à proximité de sites sensibles, d'arbres remarquables ou d'un patrimoine classé.

Remarque n° 2 : dans la mesure où notre PLU n'est pas encore soumis à l'enquête publique nous avons l'obligation d'être attentifs aux évolutions des droits à construire à comparer avec les limites existantes de notre POS actuel.

Remarque n° 3 : au prochain conseil, nous vous demandons de prévoir deux points distincts à l'ordre du jour :

- un point sur le bilan de la consultation ;
- un point sur l'application ou non de la loi conformément à ce qui est annoncé dans le rapport pour éviter qu'elle soit appliquée dans les huit jours après la présentation de la synthèse de la consultation en Conseil municipal.

Remarque 4 : le mode de consultation que nous mettons en place est réduit à son strict minimum. Il faudrait nous mettre d'accord sur un mode plus ouvert, avec des réunions d'informations, des échanges, des supports de communications plus variés.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais répondre à Madame FRANCHET.

Je ne saisis pas certains de vos propos. Par exemple, vous parlez de menace de bétonnage avec cette loi et vous considérez d'ailleurs notre ville très bétonnée. Mais pour l'instant, nous continuons à appliquer le POS de 1993 puisque notre PLU n'est pas encore approuvé. Or, ce POS a été décidé avant même notre élection.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame GUTGLAS, je vous donnerai la parole dans un instant, mais pour le moment je réponds à Madame FRANCHET.

Au-delà des menaces de densification, vous évoquez des prix de marché élevés et vous souhaitez voir utiliser ces 30 % supplémentaires pour du logement social et pour des économies d'énergies.

Mon raisonnement est différent du votre. Si je comprends bien, lorsqu'il s'agit de constructions privées, nous avons affaire à du bétonnage et nous ne devrions pas l'autoriser. En revanche, s'il s'agit de logement social, vous ne considérez plus ces constructions comme du bétonnage et il convient alors de les autoriser. Pour ma part, un immeuble reste un immeuble. Qu'il soit social ou privé, il occupe le même espace dans le paysage urbain. Si selon vous, ce texte permet d'augmenter trop fortement les droits à construire, vous ne pouvez donc pas effectuer une différenciation en fonction de la destination de la construction.

D'autre part, il existe une explication aux prix élevés du marché. Quelles que soient les étiquettes politiques, les élus ne cessent de rappeler la nécessité de construire 60 000 à 70 000 logements supplémentaires chaque année. Même à Paris Métropole où siègent des élus proches de vous. Aujourd'hui, il en sort à peine 30 000. Ces 60 000 à 70 000 logements sont nécessaires pour parvenir à loger la population. Effectivement, lorsque la demande est supérieure à l'offre, les prix augmentent. Puisque nous avons évoqué ce sujet à plusieurs reprises, je vous renvoie à tous les documents publiés par Paris Métropole.

Dans votre intervention, vous regrettez également l'absence du document soumis aux Châtenaisiens. Mais nous n'avons pas à délibérer sur ce document, nous devons délibérer sur les modalités de la concertation. Or, Monsieur GHIGLIONE vous les a indiquées, me semble-t-il.

Vous réclamez également la réalisation d'un bilan avant de prendre une décision : il s'agit exactement du but de la loi et des décisions prises par le Conseil municipal. En effet, après cette première délibération, la concertation sera entamée, et la population pourra s'exprimer. Nous en tirerons ensuite le bilan et nous déciderons des actions à mener.

Comme vous l'avez indiqué, notre PLU n'est pas été approuvé définitivement. Néanmoins, il est aujourd'hui arrêté et il sera soumis à enquête publique. A partir du moment où nous avons prévu du développement dans notre PLU sur des secteurs nous semblant le mériter, il serait contradictoire d'ajouter des droits à construire de 30 % supplémentaires ailleurs. Dans le cas contraire, cela signifierait que nous n'avons pas bien prévu ce PLU. Comme je l'ai déjà signalé, je ne suis pas favorable pour ma part à une extension des droits à construire. Toutefois, puisque la loi prévoit l'expression des habitants, nous respecterons la loi. Nous prenons donc cette délibération avant la seconde.

Justement, afin d'éviter, Madame FRANCHET, tout problème particulier, ce Conseil municipal témoigne d'un ordre du jour très léger. Il convenait en effet de passer cette délibération ce soir afin de respecter les délais. Si nous avions passé cette délibération plus tard, ce qui aurait reporté, de fait, la concertation au mois de juillet ou au mois d'août, il nous aurait été reproché combien il n'apparaissait guère judicieux de lancer une concertation durant cette période. Si nous avions ainsi attendu le Conseil municipal de fin juin-début juillet, la concertation se serait déroulée au mois d'août. Dans le cas présent, la concertation pourra être menée normalement en juin, et nous pourrons délibérer en septembre, tout en respectant les délais. En effet, si nous sommes hors délais, la loi s'appliquera automatiquement.

Je vous redonne la parole Madame FRANCHET. Je vous vois quand vous levez la main, il n'est pas utile de garder la main levée.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Selon moi, notre PLU devant être soumis à l'avis des habitants, accorde déjà bien trop de droits à

construire. Je parle bien du PLU et non du POS. Sur ce dernier, je l'aborde plus loin. Il ne me semble guère intéressant de réaliser un document avec une simple projection de cette majoration de 30% en partant du PLU non validé. En revanche, il serait plus intéressant de poser des contraintes définissant précisément des objectifs en termes d'économies et de performance énergétique. Cet exercice pourrait donner alors une autre allure à cette projection purement chiffrée. De cette façon, nous montrerions l'intérêt de notre commune dans ces objectifs précis.

J'ai bien entendu votre opposition à cette majoration et votre intention de ne pas appliquer cette loi. Néanmoins, cette consultation devra être réalisée et il sera nécessaire d'en tenir compte. Selon moi, il semble important, dès le départ, de se baser sur un document chargé de sens. Il ne s'agit pas seulement d'une projection de chiffres, il s'agit également d'un affichage de notre politique.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Les Châtenaisiens connaissent déjà notre politique à travers notre PLU. D'autant que nous évoquons ce PLU depuis un moment à présent.

Comme le veut la loi, nous mènerons bien entendu la consultation même si je ne m'attends pas à voir les foules se mobiliser. Malgré tout, nous tiendrons compte de cette consultation puisqu'elle serait totalement inutile dans le cas contraire. Nous indiquerons dans cette note tous les éléments nécessaires à une correcte information afin que la population puisse se prononcer en parfaite connaissance, à l'instar de la concertation menée sur le PLU.

Je passe la parole à Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Cette majoration inscrite dans la loi est soumise à une procédure lourde et inédite. Elle a des effets graves et pervers car elle remet en cause les autorités locales en matière d'urbanisme. Nous avons bien fait de changer de Président de la République. Car ce texte a bien été présenté par Nicolas SARKOZY lors d'une intervention télévisée sans concertation avec les représentants des associations des élus locaux : ces derniers ont été mis devant le fait accompli. Il s'agit d'une décision de recentralisation contraire à la préservation des libertés locales de plein exercice des compétences confiées par le Législateur.

En effet, à défaut de cette délibération, cette majoration s'applique. Elle permet non seulement d'augmenter les COS mais aussi les hauteurs, les gabarits et les emprises. Que s'agit-il de présenter lors de cette enquête ? Nous sommes amenés à comprendre l'application locale de la loi, autrement dit un projet de modification du PLU ou du POS en vigueur le 20 mars, permettant à chaque propriétaire de bénéficier de 30 % de droits à construire supplémentaires. Autrement dit, le COS, si il existe, sera augmenté de 30 %, mais les autres dimensions devront aussi être adaptées afin de rendre possible ce gain de 30 % sans toutefois le dépasser. Quand le COS est inexistant, les dimensions doivent être ajustées pour permettre 30% de surface de plancher supplémentaire. Cette mesure rend possible des contestations de la part des pétitionnaires : il s'agit d'une usine à contentieux.

Cette loi est également incompatible avec la mise en place d'un véritable urbanisme de projet. Elle remet en cause les réflexions collectives menées sur la planification urbaine de long terme et traduites dans le POS ou le PLU. De même, cette loi ne prend pas en compte les effets indirects qui

ne manqueront pas de se produire : elle reste en effet, muette sur les questions du renchérissement du coût pour les collectivités territoriales, de la construction des équipements publics (réseaux collectifs d'assainissement, transports...) éventuellement engendrés par la densification improvisée. Aucun dispositif financier ne permet de compenser cette charge supplémentaire non anticipée par les collectivités locales. Cette situation sera particulièrement aigüe au sein de zones d'aménagement concerté où les équipements publics initialement projetés se trouvent sous-calibrés en cas de densification du site.

En conclusion, comme l'ont précisé les sénateurs, nous sommes opposés à cette loi ni adaptée aux réalités de terrain ni conforme à l'esprit de la Décentralisation. Nous nous abstiendrons donc sur la délibération présentée ce jour au Conseil municipal. Par ailleurs, j'espère voir cette loi rapidement annulée par les nouveaux élus de l'Assemblée nationale. François HOLLANDE a effectivement de nombreux autres dossiers à traiter avant ce texte. Néanmoins, je suis sûre qu'une concertation se déroulera avec les élus locaux avant toute nouvelle décision en la matière.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous le permettez, je vais vous répondre en quelques mots.

Pour commencer, contrairement à votre propos, cette loi ne remet pas en cause les compétences locales. Il me semble justement que la décision relève du Conseil municipal demeurant souverain en la matière : la loi n'impose pas une telle majoration. Laisser supposer a contrario que les communes pourraient agir comme elles le souhaitent sans textes précis, revient à ignorer le code de l'urbanisme émanant lui-aussi de la loi. En outre, comme il est indiqué dans la loi, ce nouveau texte a été pris uniquement pour une durée de trois ans. Il s'agissait de répondre à une des problématiques soulevées par Madame FRANCHET : favoriser une diminution des prix. En effet, les prix demeurent aujourd'hui très élevés, mais si sur le même terrain acheté au même prix, vous pouvez construire davantage, le prix de sortie du nouvel immeuble se révèle moins cher. Le texte répondait notamment à cet objectif et, pour cette raison, il était limité dans le temps.

Vous ne pouvez pas dire que ce texte retire aux collectivités locales leurs droits en matière d'urbanisme. Les collectivités continuent à le maîtriser. Justement, la loi nous permet de nous prononcer pour ou contre cette majoration des droits à construire sur le territoire en totalité ou en partie. En effet, nous pourrions très bien délibérer pour établir cette majoration sur telle ou telle partie du territoire. La loi offre donc différentes possibilités. Elle permet à des maires dits « bâtisseurs » comme j'en fréquente beaucoup à Paris Métropole, d'en bénéficier lorsque leurs communes sont encore régies par des POS très anciens. Cette majoration pourra alors être envisagée dans certains endroits où il existe un besoin de constructions. Car, pour rappel, 70 000 logements demeurent nécessaires chaque année dans notre région. Certains refusent à la fois les constructions et l'étalement urbain, mais si vous ne reconstruisez pas la ville sur la ville, vous êtes bien obligés de vous étendre. Il est impossible de vouloir une chose et son contraire.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS***

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 au protocole d'accord avec l'Etat sur les terrains occupés par l'UFR Pharmacie et l'Ecole Centrale Paris

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal du 29 mars dernier avait autorisé Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord avec l'Etat permettant d'engager une réflexion globale, sur la qualification des emprises incluant les terrains de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Pharmacie et de l'Ecole Centrale Paris, destinés à être libérés sur la période 2015 / 2018.

L'Etat et la ville se sont à nouveau rapprochés afin de définir, conjointement, un programme prévisionnel permettant le lancement des pré-études sur les emprises des sites concernés.

Il a été convenu que le foncier serait mobilisé :

- Sur l'Ecole Centrale Paris au travers d'un programme global de 203 000 m² principalement affecté au logement ;
- Sur la Faculté de Pharmacie au travers d'un programme global de 106 000 m² principalement affecté à l'activité économique.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole avec le représentant de l'Etat.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame FRANCHET, Madame DELAUNE, Monsieur De LIMA et Madame GUTGLAS.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Selon vos précédents propos, le Conseil municipal a été avancé en raison de l'avant-dernier rapport.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il n'a pas été avancé.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Ce Conseil municipal s'expliquait par cet autre dossier, me semblait-il : parce que vous étiez pressé de lancer les études.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pas du tout.

Excusez-moi, je vous coupe un instant : quelles que soient les élections, municipales, territoriales ou nationales, les choses demeurent. L'Etat reste l'Etat et la commune reste la commune même si

les hommes changent. Il n'existait donc aucune urgence à délibérer ; en revanche, il était urgent de délibérer pour le point précédent.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous arrivons à une date me paraissant précipitée. Les deux terrains n'ont pas été l'objet d'une consultation dans le cadre du PLU et il nous apparaît normal de se poser la question en ce sens.

Nous ne connaissons pas encore de date de départ pour nos deux écoles.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si !

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Il est question de 2015-2018 : nous disposons d'un peu de marge...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit tout de même de dates...

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous disposons de temps pour consulter les habitants sur des questions essentielles auxquelles nous nous octroyons, nous Conseil municipal, le droit de répondre seuls. Que deviendront les bâtiments existants ?

Les habitants ont forcément un avis sur l'utilisation de 1 200 logements étudiants (une adaptation en foyer logement est envisageable, par exemple) et de ses équipements (un théâtre de 300 places, un dojo, une salle de sport, une salle et piste de danse, un bar, une épicerie, une cafeteria un terrain de foot). Ces équipements pourraient se révéler utiles pour les habitants. Dans tous les cas, il apparaît légitime de se poser la question.

Pourtant, nous savons consulter inutilement : nous en avons la preuve avec le dossier précédent. Mais nous ne les interrogeons pas sur des questions extrêmement importantes sur l'avenir et de l'évolution de notre commune. Aujourd'hui, cette décision reviendrait à nous-seuls : cette situation nous paraît anormale.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous sommes justement élus pour cette raison : prendre des décisions.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous n'avons pas à supprimer le droit d'expression.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La libre expression s'est déjà exprimée.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je me suis permis de demander l'étude de faisabilité...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il n'en existe aucune...

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

En commission, il a été question d'une étude de faisabilité réalisée par les services techniques. Pouvez-vous nous la communiquer ? Peut-être le titre n'est-il pas exact, mais en commission, on nous a renvoyés vers vous afin de disposer de cette étude.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre.

Pour commencer, les dates de départs sont connues : septembre 2016 pour l'école Centrale et septembre 2018 pour la faculté de pharmacie. Ces dates nous ont été communiquées depuis longtemps. Il ne s'agit donc pas d'une nouveauté, mais nul n'est plus sourd que celui qui ne veut entendre.

Les habitants ont été largement consultés puisqu'une concertation a été menée lors du PLU. Ce sujet a été évoqué lors de différentes réunions. De même, nous en parlons régulièrement lors des réunions de quartiers.

Voilà un an, il m'a été reproché d'avoir mené une campagne municipale et non une campagne cantonale parce que je ne cessais de parler des transports et du devenir des terrains de Centrale et Pharmacie. Au vu des résultats, j'ai pu constater combien la population avait été consultée : elle ne s'est pas montrée défavorable, me semble-t-il, aux documents en sa possession et aux projets envisagés sur ces terrains. Ou alors, je n'ai pas bien compris le résultat des élections, pourtant assez large.

Au sujet des études, aucune n'a été réalisée. Le but de cet avenant est justement de permettre leur lancement. Le travail mené en collaboration avec les services de l'Etat ainsi que de nombreux services, porte sur le programme, préalable nécessaire pour lancer une étude. Il nous appartient ainsi de définir en premier lieu un programme avant que les cabinets spécialisés avec des architectes et des urbanistes, puissent travailler. Les documents de travail ont été réalisés par nos services techniques, mais également avec les différents ministères puisque l'Etat a ses propres intérêts, de même que la ville a les siens. Il convient donc de discuter pour parvenir à se rapprocher.

Quels sont les objectifs de l'Etat ? Conformément au Grenelle 2 de l'environnement, l'Etat souhaite des éco-quartiers : nous y sommes favorables. D'ailleurs, nous sommes l'une des seules collectivités du département à disposer du label Agenda 21 local France. Seule une centaine de collectivités peuvent en témoigner parmi les nombreuses collectivités locales et territoriales de France. Le deuxième objectif de l'Etat consiste à répondre au besoin criant de logements : nous avons partagé ce souhait en partie. Car nous n'avons pas seulement besoin de logements, mais aussi de développement économique dans notre ville afin d'élargir les bases fiscales. Comme je l'indique depuis longtemps, nous souhaitons plutôt du développement économique sur l'emprise de la faculté de pharmacie, bien située en termes géographiques par rapport aux transports existants ou à venir. Entre le futur tramway et les deux échangeurs, nous n'observons rien d'autre que le cimetière et la faculté au milieu. Enfin, l'Etat a un troisième objectif : valoriser les terrains. En effet, une partie des cessions de ces terrains – pas uniquement pour l'école Centrale et la faculté de pharmacie, mais aussi pour l'ENS Cachan par exemple – doit abonder en plus des milliards d'euros injectés par l'Etat, le financement de l'ensemble du campus sur le plateau de Saclay.

Plusieurs échanges ont ainsi été conduits avec les services de l'Etat. La volonté de disposer d'éco-quartiers aboutit à des emprises au sol moins utilisables puisque le pourcentage d'emprise libre se révèle plus important. Nous avons donc travaillé en étroite collaboration avec l'Etat pour définir un programme nous permettant de lancer à présent des études plus approfondies.

Dans votre intervention, vous vous interrogez également sur la nécessité de réaliser dès à présent ces études alors que 2016 et 2018 peuvent encore sembler loin. Mais nous sommes déjà quasiment à mi-2012 et en termes de chantier, de travaux et d'urbanisme, trois ans est un délai très court. Regardez par exemple combien d'années sont nécessaires pour le tramway, un échangeur ou d'autres investissements. Du temps sera nécessaire pour réaliser toutes les études, pour mener à bien tous les concours, pour opérer différents choix et mener de nouvelles discussions avec l'Etat pour arriver à un projet définitif global sur lequel la population pourra être à nouveau consultée. Nous ne disposons donc pas de trop de temps. En effet, si vous attendez le départ en 2016, cette phase préparatoire prendra au moins trois années et vous commencerez réellement les travaux en 2018. Et six ou sept années seront encore nécessaires pour démolir, réaliser les voiries et effectuer toutes les constructions. Comme je l'ai toujours dit, Madame FRANCHET, le rôle d'un élu consiste aussi à se projeter dans l'avenir en évitant de demeurer attentiste.

D'ailleurs, il nous est difficile d'attendre, puisque l'Etat accorde un droit de priorité aux villes. Il n'est cependant pas obligé de céder ces terrains à la commune. L'Etat nous fera ainsi savoir que nous disposons d'un droit de priorité conformément aux textes, pour un montant donné. Si nous n'avons aucun projet, si nous n'avons rien prévu, si nous ne disposons pas des sommes correspondant au montant demandé, il devient alors impossible d'exercer son droit de priorité. A ce moment-là, n'importe qui pourra acheter les terrains pour réaliser n'importe quoi. Toutefois, comme l'indiquait Madame GUTGLAS, l'urbanisme d'une ville revient à son Conseil municipal. Nous assumerons donc cette responsabilité. Pour cette raison, nous allons passer cet avenant au protocole pour disposer d'une définition de programme nous permettant non seulement de lancer les études, mais aussi de les financer. En effet, si rien n'était signé avec l'Etat, à quel titre pourrais-je lancer et engager des fonds de concours d'architectes ou autres, sur des terrains ne nous appartenant pas ? Peut-être suis-je trop prudent, à moins que je n'agisse correctement. Car, à présent, avec ce protocole et cet avenant, nous allons pouvoir mettre des moyens afin de lancer les vraies études et les concours nécessaires. Ces derniers seront même, à mon avis, internationaux au regard de l'importance du projet. Dans tous les cas, grâce à ce protocole et cet avenant, nous pourrions financer les études. Je vous assure qu'il n'est pas trop tôt pour passer cet avenant si nous voulons être prêts pour 2016.

Je passe la parole à Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Le devenir des terrains d'une superficie de 30 hectares mérite une réflexion approfondie sur l'intégration et la liaison de ces quartiers avec le reste du territoire de notre commune. Quel est le projet d'urbanisme ? Il ne suffit pas de préciser par un avenant, un programme de 202 000 m² pour l'école Centrale et 106 000 m² pour le terrain de la faculté de pharmacie. Cette surface de 300 000 m² équivaut à peu près à 3 800 logements avec un COS supérieur à 1. Il s'agit en outre d'une densité de centre urbain. Vous souhaitez ainsi réaliser une véritable ville dans la ville.

Actuellement, il se construit à Châtenay entre 100 et 200 logements par an. Dans un premier temps, vous proposez d'inscrire 1 800 logements sur les terrains de l'école Centrale et 300 logements sur le secteur Allende. Pourtant, aujourd'hui, il existe également des logements étudiants et un grand terrain de foot. Une ville se construit aussi sur son histoire et non sur des destructions systématiques.

Il est nécessaire d'être précis dans les directives à donner à des techniciens de l'urbanisme. Cela relève du rôle des décideurs politiques. Nous avons souhaité l'accueil d'autres établissements d'enseignement et nous désirions d'autres ambitions pour des projets innovants. Nous souhaitons conserver une partie des bâtiments après un diagnostic précis ainsi que des équipements.

A proximité, il convient de préserver la Coulée verte, une ouverture sur l'avenue de la Division Leclerc ainsi qu'une liaison par la voie des Vignes vers le centre actuel de Châtenay. Ces sujets méritent vraiment une réflexion.

Pourquoi réaliser encore une densification de notre commune ? Personnellement, je suis obligée de me lever de plus en plus tôt pour me rendre à mon travail, en raison de la densification du département entraînant une circulation importante.

D'autre part, les études sur le secteur de la faculté de pharmacie ont déjà été réalisées par la SEM 92. Les perspectives présentées montrent des immeubles de cinq à six niveaux, disposés comme des boîtes rectangulaires sans réelle liaison avec l'environnement immédiat et de taille humaine.

En conclusion, cette réflexion sur l'avenir de notre territoire ne doit pas être laissée aux seuls promoteurs comme Bouygues Immobilier, la Franco-Suisse ou la SEM 92. Vous désirez surtout de nouveaux électeurs votant, comme à Levallois ou à Neuilly. Les Châtenaisiens ont eu raison de voter majoritairement, à 58 %, pour la gauche. Nous souhaitons une concertation réelle avec les habitants de Châtenay et la mise en place d'une commission avant toute décision sur ces deux secteurs.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre en deux mots, Madame, il est inutile de reprendre le même discours à chaque fois.

Pour commencer, je souhaite rectifier la fin de vos propos selon lesquels, ces projets sont menés pour accueillir des nouveaux habitants dans des immeubles ou des logements coûtant chers. Selon

vous, nous aurions ainsi d'excellents résultats lors des élections. Pourtant, comme vous l'avez signalé, entre 100 et 200 logements se construisent chaque année à Châtenay-Malabry : par conséquent, les 1 500 logements sont déjà construits depuis longtemps et les résultats sur Châtenay-Malabry vous ont pourtant réjoui dimanche dernier. Si cela était donc si simple, nous le saurions.

Sur le fond de votre intervention, nous pouvons tenir le même débat pour la énième fois. Nous n'avons pas les mêmes vues. Je sais dans quel état j'ai pris cette ville et, aujourd'hui, une opportunité se présente à nous. Nous n'avons pas décidé du départ de l'école Centrale et de la faculté de Pharmacie. Ces déménagements s'intègrent dans un projet national d'importance pour disposer d'un environnement pour les étudiants, aussi important que dans d'autres pays d'Europe voire du monde. Nous pouvons donc nous réjouir de ce projet. Celui-ci va libérer des terrains chez nous comme dans d'autres villes : il s'agit d'une opportunité car nous ne disposons pas de développement économique et nous avons aujourd'hui les ressources fiscales d'une ville de 5 000 à 10 000 habitants.

Pourtant, vous persistez à vouloir accueillir à nouveau de l'enseignement pour compenser ce départ. Mais l'enseignement n'apporte aucune recette pour la ville. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à le dire et je peux vous renvoyer à des Conseils municipaux où mon prédécesseur, Jean VONS, se plaignait de voir Centrale et Pharmacie payer uniquement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ! Si vous vouliez transformer Châtenay-Malabry en ville étudiante, vous aviez largement le temps car vous êtes restés suffisamment longtemps à la tête de la mairie. L'installation de Centrale date des années 1970 et vous avez perdu la commune en 1995 : vous avez donc eu 25 ans pour transformer Châtenay en ville étudiante. Vous ne l'avez cependant pas fait. Il est vrai que depuis quinze ans, je n'ai pas transformé la commune en ville étudiante, mais je savais que ces départs étaient prévus.

Aujourd'hui, nous disposons donc d'un atout. Et même si vous êtes élus de l'opposition, vous n'êtes pas obligés de vous opposer à tous les projets. Vous aspirez probablement, un jour, à changer de place au sein de cette assemblée. Avoir une ville ne disposant plus des recettes d'une commune de 5 000 à 10 000 habitants, mais comptant des recettes correspondant à sa strate de 20 000 à 40 000 habitants, vous permettrait de ne pas vous retrouver sous tutelle comme ce fut le cas lorsque j'ai été élu maire la première fois en 1995. Vous ne seriez alors pas contraints d'augmenter les impôts : vous devriez donc vous montrer satisfaits.

Vous souhaitez conserver un théâtre sur le site de Centrale. Pourtant, lorsque nous avons réalisé un tel équipement voilà quelques années, nous avons été critiqués parce qu'il était soit disant trop somptueux, trop grand, trop important pour la ville. Et désormais, vous réclamez un deuxième théâtre : allez comprendre ! Je peux ainsi multiplier les exemples : essayez donc de vous montrer cohérents.

Notre ville n'est pas une ville universitaire. Et s'il manque effectivement du logement étudiant, il n'appartient pas à Châtenay de réaliser tous les logements étudiants de la région Ile-de-France. Pour rappel, selon le rapport ANCIAUX, il existe un ratio. Or, dans le sud du département, entre les logements étudiants existant déjà à Châtenay, à Antony, à Bagneux ou à Sceaux, le ratio est largement atteint et même dépassé. En revanche, dans le centre et dans le nord du département, nous sommes nettement en dessous du ratio. Et puisqu'il est question de développement durable, le but n'est pas de parquer les étudiants pour qu'ils doivent ensuite parcourir d'importants trajets pour rejoindre leurs écoles ou leurs universités. Avoir du logement étudiant à Nanterre n'est donc pas une aberration en raison de la proximité de la faculté. De même à Gennevilliers où il existe également un grand établissement. Aujourd'hui, nous disposons de suffisamment de logements étudiants à Châtenay avec la résidence Vincent Fayol notamment. En revanche, les logements existant sur le site

de Centrale étaient destinés uniquement aux Centraliens. Puisque ceux-ci quitteront la commune et qu'ils disposeront de nouveaux logements sur le site de Saclay, je ne vois pas pour quelle raison Châtenay-Malabry devrait conserver ces 1 500 à 1 800 logements étudiants. La ville compterait alors, au total, plus de 2 500 logements avec la résidence Fayot.

Michel ROCARD disait...

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Que je cite Michel ROCARD vous ennuie Madame DELAUNE ? Il n'est plus votre ami ? Il est vrai que vous appartenez plutôt à l'autre extrême du PS qui est très large.

Selon Michel ROCARD, la France ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde. De même, Châtenay-Malabry n'a pas vocation à accueillir toute la misère de l'Ile-de-France. Les Châtenaisiens ont le droit de disposer de services, d'équipements comme les autres villes de 30 000 habitants. Nous avons déjà agi en ce sens malgré des recettes équivalant à une ville de 5 000 à 10 000 habitants.

Madame FRANCHET me reprochait de lancer ce projet un peu trop tôt. Mais justement, je commence un peu à vous connaître les uns et les autres. Si j'avais trop attendu pour lancer des études et disposer d'éléments précis, vous auriez pu faire peur à la population. En urbanisme comme dans d'autres domaines, il est tellement plus facile d'effrayer les gens plutôt que de leur dire la vérité. Mais en lançant ces études au moment adéquat, les Châtenaisiens verront les projets lors des prochaines échéances locales. Ils pourront ainsi juger sur pièces et non sur des rumeurs et des peurs. Cette démarche ne vous paraît-elle pas honnête Madame FRANCHET ? Ou préférez-vous attendre 2016 avec un projet à peine dessiné ? De la sorte, les uns et les autres pourront se prononcer sur la ville qu'ils souhaitent voir après 2014.

Je passe la parole à Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Lors du précédent Conseil municipal, le 29 mars 2012, nous avons été interpellés par la manière de procéder. Nous avons ainsi appris l'annonce de la signature du protocole d'accord avec l'Etat dans *Le Parisien* au cours de la semaine, alors même que ce point n'avait pas été évoqué en Conseil municipal. Aujourd'hui, vous réitérez cette pratique.

Selon vous, l'avancement du Conseil n'est pas dû à cette délibération mais à la précédente : permettez-moi d'en douter. Je trouve cette démarche bizarre à quelques jours du changement de gouvernement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Madame, que signifient vos sous-entendus ? Selon vous, l'Etat pourrait tenir un double langage ? Pourtant, même si l'avenant nous permettant d'avoir un programme pour lancer les études, n'est pas signé, il existe cependant un protocole définissant un certain nombre d'éléments. En raison d'une

alternance, l'Etat devrait changer dans son fonctionnement ? Il y a le principe de la continuité de l'Etat.

J'ai été élu maire, et j'ai subi jusque voilà trois ans, certaines décisions prises par la municipalité précédente. Il s'agit de mon rôle. Au niveau local, départemental, régional et davantage encore au niveau de l'Etat devant se montrer exemplaire si j'ai cru bien comprendre, il existe le respect de la signature donnée. En somme, depuis tout à l'heure, vous laissez supposer les uns et les autres, que nous nous sommes précipités parce que l'Etat pourrait changer d'avis.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Cette délibération ne pouvait-elle pas attendre le 24 mai ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je veux lancer les études au plus vite. Et puis à chaque mois perdu, vous continuerez à dire n'importe quoi aux Châtenaisiens laissant supposer que nous bétonnerons ces deux quartiers. Je suis donc effectivement pressé de leur mettre la réalité sous les yeux. Mais la réalité vous gêne une nouvelle fois...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit donc d'une pure coïncidence...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous le prenez comme vous voulez.

Effectivement, nous connaissons un précédent. Vous vous êtes opposés un jour à la résidence sociale et la Région a déposé un recours.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il est faux de dire que nous sommes opposés à la résidence sociale... Nous ne sommes pas d'accord avec son terrain d'implantation, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, dans vos interventions, vous laissez supposer que l'Etat pourrait ne pas respecter sa signature. Si c'est le cas, je me demande quel Etat exemplaire nous attend effectivement.

Je suis satisfait de vous voir tenir ces propos ce soir, car ils figureront dans le compte-rendu du Conseil municipal.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous colportez des choses fausses...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Lorsque je retournerai à Bercy, je n'oublierai pas d'emmener ce compte rendu dans ma serviette.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Bien sûr. Je poursuis mon intervention.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous en prie.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Le sujet a déjà été évoqué, mais les Châtenaisiens ont-ils été consultés, au moins une fois, sur le devenir de ces trente hectares si les départs de l'école Centrale et de la faculté étaient confirmés ? Pas une seule fois.

Certes, un travail d'élaboration du plan local d'urbanisme a été mené, mais ces terrains ont été considérés dès le départ comme des périmètres d'attente. Aucune discussion n'est survenue sur ces périmètres.

Par cet avenant, comme l'indiquait Monsieur GHIGLIONE, vous avez décidé, sans consulter les Châtenaisiens, de créer des logements en accession libre, des logements sociaux, du développement économique. Avez-vous cependant visité la résidence étudiante de l'école Centrale ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Bien avant vous Madame !

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Très bien. Nous serons sans doute d'accord dans ce cas.

Avez-vous remarqué la qualité des prestations offertes aux étudiants ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Les étudiants n'occuperont plus le site.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Avez-vous constaté la mise aux normes systématique des bâtiments ? Notamment, en termes d'accessibilité aux handicapés quand certains bâtiments publics ne sont toujours pas rendus accessibles.

Concernant les équipements collectifs évoqués également par Madame FRANCHET, un dojo semble extraordinaire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous en disposons déjà d'un...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous en avons un ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons en disposer d'un au complexe sportif Vinci.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Monsieur le Maire, je ne vous ai pas interrompu, mais vous m'interrompez néanmoins en permanence. Laissez-moi terminer mon intervention !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, intervenez un peu plus calmement, je vous prie.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

C'est tellement facile...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comment ça ? Vous ne devez pas vous énerver pour si peu...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous m'interrompez pour la troisième fois. Laissez-moi terminer mon intervention...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous êtes six représentants de l'opposition et je vous laisse tous parler.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il est vrai que vous êtes le seul à intervenir en face...

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'ai aucune leçon de démocratie à recevoir Madame GUTGLAS. Il est question aujourd'hui de trente hectares, mais vous disposiez de vingt hectares par le passé : nous avons vu le résultat avec le quartier des Friches et Houssières. Vous avez construit 1 500 logements sans le moindre équipement public, sans le moindre commerce de proximité. Aujourd'hui, nous devons réhabiliter l'énorme école Jules Verne parce que vous ne l'avez pas scindée en deux à l'époque. Dans ce quartier réalisé par vos soins, nous n'observons aucun espace de verdure, aucun commerçant, aucune vie... Il s'agit véritablement d'un quartier dortoir. Nous voyons ainsi ce que vous avez fait des vingt hectares à votre disposition.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous ressassez en permanence, Monsieur le Maire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Lorsque vous étiez au pouvoir, nous avons ainsi observé comment avaient été traités vingt hectares. Les Châtenaisiens verront comment nous traiterons à notre tour une surface similaire.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Parlons du théâtre à présent. Tout à l'heure, vous avez ri de notre proposition de conserver cet équipement. Pourtant, vous connaissez sans doute l'important taux d'occupation du théâtre Firmin-Gémier, et surtout de la Piscine...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Tant mieux !

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Quelle opportunité de disposer d'un théâtre de la sorte, permettant par exemple aux écoles de présenter leurs spectacles.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Elles donnent déjà leurs spectacles chez nous...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous savez fort bien combien il est très compliqué d'obtenir de la place... Le SEIWA festival aurait très bien pu se produire là-bas.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

De quoi parlez-vous ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Du SEIWA festival auquel vous avez refusé une subvention...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, permettez-moi...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Encore une fois ! Vous m'interrompez pour la troisième fois !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous m'interpellez sur un point précis. Vous me reprochez de ne pas avoir subventionné ce festival en direct, mais nous n'avions reçu aucune demande de subvention.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Si !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non ! Nous n'avions pas de demande de subvention, mais une demande de mise à disposition des locaux à laquelle nous avons répondu favorablement. Vous vous trompez peut-être car la demande de subvention était adressée au Conseil général. Celle-ci a été l'objet d'un vote, et l'association a reçu du Département sa subvention. En tant que vice-président du Conseil général, j'ai voté cette subvention même si cela vous a échappé, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il me semble pourtant que la demande a été adressée à la Mairie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il est préférable de s'en tenir à la vérité : on s'en porte toujours mieux.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Selon mon information, cette demande avait été adressée à la Mairie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vos informations sont tronquées ou erronées, vous pouvez vous adresser à moi : je vous transmettrais la totalité de l'information.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous vérifierons.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous pouvez vérifier, les séances du Conseil général sont publiques. Même si Madame CANET n'y siège plus, vous y conservez des amis. Ceux-ci pourraient vous communiquer les dossiers étudiés en séance.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Ne vous inquiétez pas à ce sujet.

(Interventions hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

A l'inverse de vous, Madame GUTGLAS, la démocratie ne me gêne pas.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Puis-je poursuivre mon intervention ?

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous en parlez comme s'il s'agissait d'une grande revanche. Gagner une élection ou la perdre ne peut cependant se résumer à une histoire de revanche. Comme je l'ai indiqué le soir des résultats, je souhaite simplement voir le nouveau Président de la République réussir pour la France. La démocratie a choisi, et seuls m'intéressent la France et les Français. Je ne souhaite aucun échec au nouveau président ; au contraire, je lui souhaite de réussir pour le bien-être de nos concitoyens.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Puis-je poursuivre Monsieur le Maire ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous en prie Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Très bien. Vous avez donc confirmé connaître la résidence étudiante et les équipements collectifs attenants. Dans ce cas, comment est-il possible de concevoir le départ de cette résidence ? Régulièrement, vous évoquez trop de logements dans le sud du département et pas suffisamment dans le nord. Cette raison est-elle suffisante pour détruire des logements étudiants en excellent état ? D'autant que ces logements sont accessibles aux étudiants modestes à la différence, parfois, des nouvelles résidences étudiantes.

Puisque vous aimez communiquer sur votre agenda 21 local, où sont les considérations de développement durable, dans cette volonté de raser des bâtiments pouvant être conservés, améliorés ou même modifiés ? Tout est possible actuellement sur ces terrains.

Nous avons souvent évoqué notre regret de voir partir ces deux écoles. Si ces départs se confirment, le devenir de ces trente hectares...

(Réactions hors micro).

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous ne sommes pas dans « La Croisière s'amuse ».

Le devenir de ces trente hectares est un sujet suffisamment important...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous vous étonnez d'avoir des remarques désobligeantes...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Votre majorité ricane.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous ne cessez de jouer de la provocation. Vous avez été élevée au lait de la provocation, comme je le sais...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je ne sais pas...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous l'expliquerai un jour...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Très bien.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La provocation n'a jamais constitué un programme.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Le devenir de ces trente hectares constitue un sujet suffisamment important et déterminant dans notre ville, pour que les Châtenaisiens soient consultés bien en amont. Néanmoins, tout est déjà sans doute décidé comme dans le cas d'autres quartiers de la ville : je pense notamment aux secteurs Europe, Allende et Appert-Justice. Pour ces trois secteurs, nous avons en effet découvert les projets sur papier glacé, dans un livret intitulé « Châtenay-Malabry sous tous les angles : un choix stratégique d'implantation ». Ce livret a été distribué dans les salons de spécialistes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ce livret est paru voilà longtemps. Si nous ne voulons pas nous retrouver avec des bureaux vides, il est préférable d'anticiper.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Bien sûr, mais nous ne pouvons pas cautionner cette manière de procéder vis-à-vis des Châtenaisiens, mais également vis-à-vis de nous, les élus.

Dans les prochains mois, nous vous proposerons un projet concerté. En effet, vous nous reprochez d'être opposés au développement économique : c'est inexact. Nous souhaiterions simplement être associés aux réflexions menées au sein de la mairie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Où souhaitez-vous implanter du développement économique ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous ne sommes jamais associés.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Où implantez-vous du développement économique ? Vous n'avez jamais su répondre à cette question. La dernière fois, vous n'avez pas su me répondre, le procès-verbal comporte un grand vide. Je vous donne donc une deuxième chance : où disposerez-vous du développement économique ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Dans le cas de figure où la faculté de pharmacie quitte la commune...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'essaierai de vous donner une troisième chance...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous devons attendre la confirmation du départ de Pharmacie. Comme vous l'avez indiqué à plusieurs reprises, nous n'avons aucune prise sur cette décision relevant des conseils d'administration. Si ce départ est envisagé, nous pouvons effectivement envisager du développement économique sur ce site.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous progressez... Car dans notre projet, le développement économique n'existe que sur Pharmacie.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous regrettons ces départs. Je ne suis pas persuadée que les projets sur Saclay aillent jusqu'à leur terme. Il existe tout de même quelques problèmes de financements. Par conséquent, si la faculté de pharmacie déménage, nous réfléchissons alors à un projet. Nous souhaiterions être simplement associés à la réflexion menée au sein de la mairie. Néanmoins, quels que soient les projets, nous n'avons pas voix au chapitre. Par conséquent, nous mènerons notre propre réflexion et nous vous ferons part du travail effectué.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Mais si vous avez des idées, n'hésitez pas à les communiquer. A l'inverse de vous, je n'ai jamais prétendu disposer seul de la science infuse : j'essaie simplement d'être pragmatique et réaliste.

Il était question de développement économique à l'instant : apparemment, vous commencez à y devenir favorables.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous ne commençons pas : nous sommes forcément pour le développement économique.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non. Vous étiez opposés aux départs des deux écoles, et lorsque je vous interrogeais pour savoir où

vous souhaitiez implanter le développement économique, vous ne répondiez pas. Maintenant, vous êtes favorables à un développement sur le site de Pharmacie : nous progressons. Comme l'établissement quittera la commune en 2018, il nous reste encore six années pour que vous soyez définitivement d'accord.

Sur le site de Centrale, il est prévu très peu de développement économique. De plus, nous sommes à proximité de la Croix de Berny et il ne s'agit pas du même type de développement économique. A cet emplacement, il est prévu un quartier de logements et d'équipements publics avec notamment des logements sociaux parmi ces nouvelles constructions. Malgré nos 55 % de logements sociaux dans la commune, nous prévoyons d'en réaliser 20 % sur ce site.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous avons le choix si nous examinons les textes. Au contraire, l'Etat ne souhaitait même pas de logements sociaux puisque cela valorise moins. Il n'existe aucune obligation légale de construire 20 % de logements sociaux dans ce quartier. La seule obligation existante est la loi SRU avec son exigence de 20 % de logements sociaux dans la commune. Cette obligation devrait cependant changer : il était question de 30 %, dans le programme du Président puis de 25 %. Autrement dit, avec nos 55 % de logements sociaux, nous demeurons largement au-dessus.

Selon vous, il convient de conserver la résidence, le théâtre, le dojo, le terrain de sport... Finalement, il s'agirait de tout conserver.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Non, car des espaces demeurent, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comment procéderiez-vous ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il est possible de densifier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il me semblait pourtant que vous étiez opposés à la densification.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Non. Nous n'avons jamais dit cela.

Nous désirons simplement une réflexion globale et un projet global.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Excusez-moi, il est vrai que Madame FRANCHET et vous appartenez à deux groupes distincts. Vous ne siégez pas dans la même opposition. Or dans sa précédente intervention, Madame FRANCHET expliquait qu'il n'était pas convenable de densifier car cela n'était pas écologique. En revanche, vous, vous êtes favorables à la densification.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Pas n'importe laquelle...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il existe donc au moins un point de désaccord entre vous, mais il ne s'agit pas d'une première.

Madame DELAUNE, nous n'allons pas poursuivre sur ce sujet et vous effectuerez vos contre-propositions. Vous aviez par ailleurs tenu les mêmes propos lors de l'élaboration du PLU...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous vous avons remis un document avec nos différentes propositions en concertation avec d'autres associations et formations politiques sur le territoire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous avez des propositions, n'hésitez pas à nous les soumettre. Nous en discuterons et si des propositions s'avèrent intéressantes, elles ne seront pas rejetées a priori. Tout le monde peut avoir de bonnes idées.

Au regard de mon expérience sur cette ville et de votre action sur vingt hectares, permettez-moi cependant de douter de vos bonnes idées. S'il s'agit de réalisations identiques, je préfère alors réfléchir avec d'autres personnes.

Je passe la parole à Monsieur De LIMA.

Monsieur Patrice De LIMA, Conseiller municipal :

L'arrivée prévue de deux emprises très importantes sur le territoire de la commune doit interroger l'ensemble des Châtenaisiens parce qu'elle promet de modifier considérablement l'identité de la ville et notre rapport avec elle. Donner de vraies possibilités aux habitants de participer à la définition d'un projet urbain sur ces emprises, est essentiel pour quiconque souhaite répondre aux attentes des Châtenaisiens. Il ne s'agit pas seulement de consultation, mais de participation.

Monsieur le Maire, l'avenant présenté ce soir révèle combien vous vous êtes déjà débarrassé de cette question de participation à la manière de quelqu'un s'acquittant d'une tâche administrative. Vous proposez 131 000 m² de logements en accession libre et 24 000 m² de logements sociaux. Sachant que l'accession libre laisse au marché le soin de fixer les prix, il apparaît clairement que les

classes moyennes présentes à Châtenay n'ont aucune chance d'y accéder. Par ailleurs, elles ne sont pas non plus éligibles pour les logements sociaux. Votre programme est cohérent avec les réponses déjà formulées lors du dernier Conseil : selon vous, il existe uniquement à Châtenay-Malabry deux catégories de populations, les riches et les pauvres. Qu'avez-vous prévu pour les personnes ne pouvant pas acheter au prix du marché ? Sont-elles condamnées à vivre en location ou à quitter le territoire ? Quelle cohérence des parcours résidentiel à Châtenay et pour qui ?

Certaines communes mettent en œuvre des dispositifs d'accession sociale à la propriété en complément des dispositifs déjà existants au niveau régional et départemental : prêts à des taux préférentiels, encadrement des prix de vente du constructeur. Pourriez-vous, Monsieur le Maire, étudier la possibilité de la mise en place de tels dispositifs à Châtenay-Malabry ?

Merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non seulement, vous répétez chacun la même chose, mais vos interventions sont aussi identiques d'un Conseil à l'autre. Monsieur De LIMA avait déjà évoqué le sujet et avait obtenu la réponse.

(Réaction hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE a déclaré émettre prochainement des idées, mais il serait judicieux d'avoir des idées également d'un Conseil à l'autre plutôt que de répéter sans cesse la même chose. Vos idées permettraient d'éviter aux personnes de s'ennuyer à lire toujours les mêmes propos dans les comptes rendus.

(Réaction hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, je répète également la même chose puisque vous me posez sans cesse les mêmes questions.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Vous ne m'avez pas répondu lors du dernier Conseil municipal.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme Monsieur De LIMA l'a souligné, à juste titre, au début de son propos, j'ai de la cohérence. Vous pouvez donc poser les mêmes questions, puisque je suis cohérent, je vous apporterai les mêmes réponses.

Monsieur Patrice De LIMA, Conseiller municipal :

Quelle action menez-vous pour les classes moyennes ? Vous ne m'avez pas répondu lors du dernier Conseil.

La dernière fois, j'ai posé la question de l'accession sociale à la propriété. Vous avez traduit cette question en me répondant qu'il existait suffisamment de logements sociaux. Par conséquent, je n'ai pas été très bien compris me semble-t-il. Je me permets donc de poser à nouveau cette question. Merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Puisque vous posez la même question, vous obtiendrez la même réponse.

(Réactions hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous êtes pressés d'entendre la réponse ?

(Réactions hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur DE LIMA, pour commencer, nous disposons d'un parc suffisant en termes de logement social locatif. En revanche, nous ne disposons pas de suffisamment de logements locatifs intermédiaires. Je vous renouvelle ma réponse.

Monsieur Patrice De LIMA, Conseiller municipal :

Il ne s'agissait pas de ma question.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je continue si vous me permettez.

Selon moi, ce premier point demeure important. Dans le logement social, locatif ou à l'achat, il est question de gamme. Le logement social ne se résume pas uniquement au PLAI très présent sur la commune. Des ménages relevant de tranches intermédiaires n'ont pas accès à ces logements et n'ont pas, non plus, la possibilité de louer dans le privé. Il s'agit de catégories moyennes et intermédiaires. Ces locataires doivent aussi être pris en considération et nous devons leur apporter une réponse.

Concernant l'accession à la propriété sociale, des villes ont mis en vente des logements sociaux existants, afin qu'ils deviennent de l'accession à la propriété. Cette mesure se rencontre notamment au Plessis-Robinson, à Suresnes, ainsi que dans d'autres villes. Néanmoins, je n'ai pas souhaité mettre un tel dispositif en œuvre dans notre ville. Non pas parce que je suis opposé à l'accession

sociale à des personnes vivant en logement social depuis 20 ou 25 ans. Je n'ai pas souhaité un tel dispositif parce que notre patrimoine est l'un des plus anciens. Il réclame donc beaucoup de moyens en termes d'entretien. Si nous avions mis en vente des immeubles de la Cité Jardins, nous aurions pu pratiquer l'accession sociale peu coûteuse, mais nous aurions alors couru le risque d'être confrontés à des copropriétés dégradées. Nous rencontrons cette situation notamment à Montfermeil : il ne s'agit pas de logements sociaux, mais de logements en accession à la propriété dégradés. Je ne suis donc pas favorable à une telle mesure. Je ne souhaite pas voir nos concitoyens devenir propriétaires dans des locaux dégradés. Aujourd'hui, ils bénéficient d'un cadre de vie agréable puisque les moyens sont déployés par l'Office départemental. D'ailleurs, pour être franc, si le propriétaire avait été une SA d'HLM, peut-être aurais-je raisonné différemment. Dans le cas présent, il s'agit d'un office public auquel le Conseil général des Hauts-de-Seine a toujours donné énormément de moyens pour entretenir son patrimoine. Nous avons donc la sécurité de voir ce patrimoine entretenu et je n'hésite pas un seul instant : aucune cession n'interviendra.

Pour autant, nous pouvons en créer. Je n'y suis pas hostile. Il est prévu 20 % de logements dits « sociaux » dans le programme de Centrale. De même, puisqu'un terrain est disponible –l'ancien terrain de l'école Suzanne Buisson, j'ai demandé à l'Office départemental d'HLM d'accepter d'acheter le terrain pour réaliser de l'accession sociale et non du locatif social. Il me semble préférable de travailler avec un organisme public plutôt que d'essayer de tenter cette opération avec le privé. Vous verrez dans les semaines à venir le projet avancer puisque l'Office, avec notre autorisation puisque les terrains nous appartiennent, a d'ores et déjà lancé un concours d'architectes. Plus de 180 réponses ont été apportées et il a sélectionné trois candidats. Dans les trois à quatre prochains mois, ceux-ci doivent déposer leurs projets avant que nous choisissons le lauréat.

(Réaction hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, je ne connais pas encore les réponses données par les architectes. Néanmoins, au regard de la surface du terrain et avec le COS autorisé, nous devrions disposer de 50 à 60 logements. Ce nombre n'est pas négligeable. Il s'agira d'un ou plusieurs immeubles.

Monsieur De LIMA, vous vous plaigniez de ne pas avoir de réponse. J'espère que la prochaine fois, vous pourrez poser de nouvelles questions puisque vous avez obtenu la totalité des réponses. Vous pourriez ainsi vous féliciter de voir de l'accession sociale à Châtenay-Malabry.

Monsieur Patrice De LIMA, Conseiller municipal :

J'espère pouvoir le faire...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je tiens mes engagements.

Vous me reprocherez une nouvelle fois d'évoquer le passé, mais où a été réalisée de l'accession sociale par le passé ? Dans le quartier des Friches et Houssières ? Vingt hectares étaient pourtant disponibles à l'époque et 1 500 logements ont été construits sans le moindre mètre carré

d'équipement public et sans procéder à la scission de l'école. Du privé a ainsi été implanté dans ce quartier, ainsi que du logement social, mais aucun programme d'accession sociale n'a été mis en œuvre. Le seul programme de ce genre à Châtenay portait sur quelques pavillons –cinq à sept logements- dans le quartier de Malabry bien connu de certains d'entre vous puisqu'ils y résident.

En l'absence d'autres questions je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE***

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DÉCISION 35 DU 30/03/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À L'ASSISTANCE ET LA MAINTENANCE LOGICIELLE DES PRODUITS ARPÈGE POUR LA VILLE.

DÉCISION 36 DU 30/03/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE ET SCOLAIRE – LOT N°9 « BOULANGERIE ».

DÉCISION 37 DU 30/03/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS DANS DIVERS SITES DE LA VILLE.

DÉCISION 38 DU 30/03/2012 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE L'ASSUREUR LA MAIF LORS DE DÉGRADATIONS DU DOMAINE PUBLIC SITUÉES Á L'ANGLE DE L'AVENUE ROGER SALENGRO ET L'ANGLE DE L'AVENUE JEAN JAURÈS SUITE Á UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION LE 12 FÉVIER 2012.

DÉCISION 39 DU 03/04/2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE Á DISPOSITION Á TITRE ONÉREUX, D'UN BOXE DANS LE PARC DE STATIONNEMENT SIS 4 AVENUE DU BOIS, ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR JAMES ANTIGNAC.

DÉCISION 40 DU 04/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°2 DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF Á LA RÉHABILITATION-CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE.

DÉCISION 41 DU 05/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ RELATIF Á LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE ET SCOLAIRE – LOT N°3 « FRUITS ET LÉGUMES ».

DÉCISION 42 DU 06/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ RELATIF Á LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET APPAREILS DE LEVAGE.

DÉCISION 43 DU 06/04/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF Á LA MAINTENANCE

DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

DÉCISION 44 DU 06/04/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE PLANTES ET FLEURS POUR LE FLEURISSEMENT DE LA VILLE.

DÉCISION 45 DU 10/04/2012 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRÊT DE 15 000 000 € ENTRE LA VILLE ET NATIXIS.

DÉCISION 46 DU 13/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT AU CONTRAT D'OPÉRATION D'ÉCHANGE DE CONDITIONS D'INTERÊT CONCLU LE 12 MARS 2007 AVEC IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK.

DÉCISION 47 DU 13/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT AU CONTRAT D'OPÉRATION D'ÉCHANGE DE CONDITIONS D'INTERÊT CONCLU LE 10 NOVEMBRE 2006 AVEC IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK.

DÉCISION 48 DU 13/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT AU CONTRAT D'OPÉRATION D'ÉCHANGE DE CONDITIONS D'INTERÊT CONCLU LE 2 NOVEMBRE 2006 AVEC IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK.

DÉCISION 49 DU 13/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE À LA SECTION HANDBALL DE L'ASVCM.

DÉCISION 50 DU 13/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS ET DE RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PMR AU STADE DES BRUYÈRES – LOT N°3.

DÉCISION 51 DU 13/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU CREPS ».

DÉCISION 52 DU 13/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « COMPAGNIE PIERRE DE LUNE ».

DÉCISION 53 DU 18/04/2012 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA MAINTENANCE DES PROGICIELS SAGE FINANCEMENTS ET SAGE PATRIMOINE.

DÉCISION 54 DU 19/04/2012 APPROUVANT L'AVENANT N°1 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ASSURANCES DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET DU CCAS DE CHÂTENAY-MALABRY – LOT N°3 « FLOTTE AUTOMOBILE ».

DÉCISION 55 DU 03/05/2012 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS À LA MAISON DES SCIENCES AFIN D'ORGANISER LE 10^{ÈME} FORUM DES SCIENCES.

DÉCISION 56 DU 03/05/2012 APPROUVANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

D'ABONNEMENT AU SERVICE DE L'EAU POUR L'ALIMENTATION DE LA BOUCHE D'ARROSAGE SITUÉE CHEMIN DE LA BORDURE DES BOIS.

DÉCISION 57 DU 07/05/2012 APPROUVANT LA DÉCLARATION SANS SUITE DU MARCHÉ RELATIF À L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET 2012 POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY – LOT N°1.

DÉCISION 58 DU 09/05/2012 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX FOURNITURES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES ET FOURNITURES DE BUREAU.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu les décisions. Avez-vous des questions ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite des précisions sur les décisions n° 36, 40, 41, 44, 45, 46, 47 et 48.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Je me permets d'ajouter la décision n° 57.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame CANET souhaitait également des explications sur des décisions.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Il s'agissait des mêmes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour une fois, la concertation a donc fonctionné.

La décision n° 36 concerne un avenant au marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale et scolaire. Il s'agit du lot n° 9 boulangerie. Avec ce lot, il convient d'introduire des produits biologiques au-delà de ceux existant déjà. Cette décision vous satisfait-elle Madame FRANCHET ?

(Réponse hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Comme vous le voyez, nous poursuivons notre action en faveur du bio. Même si un pourcentage est fixé, nous ne devons pas forcément nous en contenter.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le prestataire ne change pas. L'avenant vise à intégrer des produits bio dans la grille des prix. En fonction des jours, nous pourrions procéder aux achats.

La décision n° 40 concerne l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation-reconstruction du groupe scolaire Jules Verne. Comme vous le savez, l'appel d'offres avait été déclaré infructueux. Par conséquent, nous avons demandé en concertation avec les directrices et les parents d'élèves, aux architectes de travailler à nouveau sur un projet modifié. L'avenant prend donc en compte le travail supplémentaire réalisé par les architectes et augmente l'enveloppe de 239 000 euros.

Concernant la décision n° 41, il s'agit d'un avenant identique au 36, mais pour le lot fruits et légumes. Cet avenant permet ainsi d'obtenir des tarifs pour des produits bio également.

La décision n°44 concerne un marché relatif à la fourniture de plantes et fleurs pour le fleurissement de la ville. Ce marché est décomposé en cinq lots à bons de commandes. Autrement dit, pour chaque lot, un montant minimum et un montant maximum sont déterminés.

- Pour le lot 1, la fourniture de plantes annuelles et biennuelles en godets et containers, le montant va de 2 000 à 10 000 euros ;
- Pour le lot 2, la fourniture de bulbes, tubercules et griffes, le montant va de 5 000 à 17 000 euros ;
- Pour le lot 3, la fourniture de chrysanthèmes et de plantes de Toussaint, le montant est compris entre 1 500 et 4 500 euros ;
- Pour le lot 4, la fourniture de plantes vertes, de plantes fleuries d'intérieur et compositions florales, le montant va de 400 à 2 000 euros ;
- Pour le lot 5, la fourniture de vivaces et graminées, le montant est compris entre 2 000 et 12 000 euros.

La décision 45 concerne l'approbation du contrat de prêt entre la ville et Natixis d'un montant de 15 millions d'euros. Il s'agit de notre emprunt sur les années 2012, 2013 et 2014. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors d'un précédent Conseil municipal puisque nous avons délibéré afin de justement m'autoriser à signer ce prêt. Ce prêt est désormais signé. Sur cette somme de quinze millions d'euros, nous utiliserons deux millions d'euros en 2012, quatre millions en 2013 et neuf millions en 2014. Ce prêt est d'une durée de 20 ans avec un euribor trois mois (à 0,69 actuellement + marge). Si nous le comparons à un taux fixe, nous parvenons à un taux de 5%. Ce taux demeure donc légèrement inférieur au taux du marché plutôt de 5,5% à l'heure actuelle.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

J'ai effectué une demande écrite afin de réclamer la copie de ce contrat.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Excusez-moi, je n'ai pas vu votre courrier. J'ignore quand vous l'avez demandé...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il y a environ un mois...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'y vois aucun problème...

(Discussion hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mes services m'informent néanmoins vous avoir écrit pour vous indiquer que les documents étaient à votre disposition. Mais vous n'avez pas encore demandé à les récupérer.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je n'ai pas reçu cette réponse.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous pourrez vous rapprocher de l'administration. Les documents sont prêts et vous pouvez les prendre avant de partir : je n'y vois aucun problème, Madame DELAUNE. Nous n'avons rien à cacher.

Les décisions 46, 47 et 48 portent sur le même sujet. Il s'agit d'avenants suite à des négociations conduites avec les banques sur trois de nos prêts, afin de disposer de prêts à taux fixes et d'éviter la volatilité des marchés. Ces taux fixes sont à 6 % et permettent de geler trois de nos prêts structurés pour un montant total de 12,2 millions d'euros. Si nous nous référons à la charte Giessler qui semble vous passionner Madame DELAUNE, ces trois taux auparavant classés en F6 sont désormais considérés en A1 avec un taux à 6 %.

(Réaction hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, A1 selon la charte Giessler. Vous pourrez regarder à quoi correspond cette classification.

Concernant la décision n° 57, il s'agit de déclarer sans suite le lot n° 1 relatif à l'organisation des manifestations du 14 juillet. Le lot 1 porte sur les animations et prestations de restauration. Dans ce lot, le cahier des charges prévoyait la fourniture à titre gracieux, de repas pour le personnel communal intervenant lors de cette manifestation. Un seul candidat a répondu et précisé dans son offre que ces repas seraient payants. Par conséquent, il n'a pas répondu au cahier des charges et nous avons déclaré ce marché infructueux. Nous relancerons donc l'appel d'offres pour ce lot.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Une fois encore, je ne suis pas chargé d'aller chercher ces prestataires. S'ils sont entrepreneurs et s'ils souhaitent obtenir des marchés, ils peuvent lire les publications afin de répondre aux marchés.

Je vous le dit à titre amical : lorsque nous lançons un appel d'offres, nous ne pouvons pas aller chercher les prestataires, Monsieur NADEAU. Cette démarche n'est pas très bien vue et comporte des risques. Vous pourriez ainsi être mis en examen. Par conséquent, vos amis n'ont qu'à lire les publications s'ils veulent répondre à ce marché. Je n'irai pas les chercher, je ne souhaite pas avoir des problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est terminée. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 21 heures 25.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, Mme SAVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

Mme SALL, M. KORDJANI, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, Mme PEPIN, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Madame MARTINEZ, Mme CANET, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. BOZZONNE, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. SICART, Mme AUDOUIN, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme COSTAZ, Mme SAMSON, M. DIHMANI, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. SICART	procuration à	M. MARTINERIE
Mme AUDOUIN	procuration à	M. CANAL
M. PETAIN	procuration à	M. BACHELIER
Mme COSTAZ	procuration à	Mme SAVELIEFF
Mme SAMSON	procuration à	M. TEIL
M. DIHMANI	procuration à	Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Pierrette MARTINEZ, Conseillère Municipale.

Arrivée de M DE LIMA à 19H42 procuration à Mme DELAUNE

Arrivée de M NADEAU à 19H42.

Arrivée de Mme PEPIN à 20h05 procuration à M LANGERON